

Le conseil municipal de la commune de TOURTOUR, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie le 20 juillet 2017 à 18h30 - salle du conseil municipal - en présence de Monsieur le Maire Pierre JUGY qui préside la séance.

Secrétaire de séance : Claude TABATON

Présents : Olivier REVELLI, Marc LAVERGNE, Emmanuelle PAILLE, Denise TOUSSAN, Alain OUAKI, Gils DALL'ERTA, Anna VAN VUURDEN, Claude TABATON-TUILIERE et Arnaud PIANETTI

Absents ayant donné procuration : Mélanie ARNAUNE à Gils DALL'ERTA, Nadège PAULIN à Denise TOUSSAN

Absents : Sébastien OLIVIERI

Le Quorum étant atteint au nombre de 10, Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal afin d'approuver l'ordre du jour de cette réunion, tel que présenté. L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire demande si le compte rendu du dernier conseil municipal en date du 5 avril 2017 appelle des observations. Le conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du 5 avril 2017 à l'unanimité.

1 - Transfert du versement des contributions SDIS à la communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon -

Monsieur le Maire, informe le conseil municipal que par délibération en date du 6 avril 2017, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon a adopté une délibération qui prévoit le transfert de la contribution SDIS des communes à la CCLGV conformément à l'article 97 de la loi NOTRe.

Auparavant, chaque commune payait directement au SDIS sa contribution. L'avantage de faire verser les contributions par l'Intercommunalité, est de créer de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pour l'Intercommunalité. Cette augmentation de leur DGF permettra aux communes de bénéficier de plus d'aides.

En application de l'article 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et à la demande de la CCLGV, le conseil municipal de chaque commune membre doit se prononcer sur ledit transfert.

Il précise que la commune de Tourtour doit délibérer pour accepter la prise en charge par la CCLGV du montant des contributions communales au SDIS pour l'année 2017. Les contributions SDIS ayant déjà été appelées auprès des communes pour l'année 2017, l'attribution de compensation versée par la CCLGV à chaque commune sera diminuée du montant des contributions communales 2017 versées au SDIS. Le montant de la contribution SDIS pour la commune de Tourtour s'élève pour 2017 à 25 140 €.

Arnaud PIANETTI demande si cela va changer quelque chose concernant la caserne de Tourtour, monsieur le Maire répond par la négative.

Anna VAN VUURDEN demande si nous avons le choix, monsieur le maire réplique que quelle que soit la décision du conseil municipal, ce transfert a déjà été voté en réunion communautaire et par les autres communes membres.

Olivier REVELLI précise que même si la commune paye une contribution au SDIS, le contrôle technique des points d'eau d'incendie préalablement effectué par les pompiers, doit maintenant être fait par la commune.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et voté par 10 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, approuve le transfert à la CCLGV des contributions au SDIS (Service Départemental d'incendie et de Secours) de la commune de Tourtour, accepte la prise en charge par la CCLGV du montant des contributions au SDIS pour l'année 2017. L'attribution de compensation versée par la CCLGV à la commune de Tourtour sera diminuée du montant de la contribution SDIS de 2017 soit 25 140 € et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes se rapportant à ce transfert

2 – Dénomination de l'école communale -

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors de la réunion en date du 9 décembre 2016, il avait été évoqué le sujet de la dénomination de l'école communale.

Il avait été proposé de dénommer l'école « Nelly OVADIA ».

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29

CONSIDERANT que l'école communale de la commune de Tourtour ne porte pas de dénomination

CONSIDERANT que cette proposition a recueilli l'assentiment de la famille et que le conseil d'école ainsi que les élèves y sont favorables

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la proposition de dénomination de l'école communale : Ecole Nelly OVADIA

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité émet un avis favorable à la dénomination de l'école : Ecole Nelly OVADIA

Monsieur le Maire annonce que la cérémonie aura lieu le 18 septembre 2017. Il a été demandé à Alain VAGH de présenter le prototype d'une plaque. C'est la mairie qui prendra la charge financière de celle-ci. Il demande aux conseillers d'être nombreux présents le 18 et dit qu'un avis à la population sera affiché pour en informer les Tourtourains.

3 - Demande de subvention « remplacement d'un véhicule du service technique » -

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un véhicule utilisé par les services techniques nécessite d'être remplacé. Le devis s'élève à 25 139.47 € H.T

Il propose au conseil municipal de solliciter une aide auprès de la Région PACA selon le plan de financement ci-dessous :

Dépenses (en euros) H.T		Recettes (en euros)		
Achat de véhicule	25 139.47 €	Région PACA	20 111.58 €	80 %
		Mairie de TOURTOUR	5 027.89 €	20 %
Total	25 139.47 €	Total	25 139.47 €	100 %

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité approuve la demande de subvention et autorise Monsieur le Maire à signer tout document pour l'aboutissement de cette demande.

4 - Demande de subvention « renouvellement du matériel informatique de l'école communale » -

Monsieur le Maire, informe le conseil municipal que du matériel informatique à l'école communale nécessite un remplacement. Le devis s'élève à 2 801.00 € H.T

Il propose au conseil municipal de solliciter une aide auprès de la Région Provence Alpes Côte d'Azur selon le plan de financement ci-dessous :

Dépenses (en euros) H.T		Recettes (en euros)		
Achat de matériel informatique	2 801.00 €	Région Provence Alpes Côte d'Azur	2 240.80 €	80 %
		Mairie de TOURTOUR	560.20 €	20 %
Total	2 801.00 €	Total	2 801.00 €	100 %

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité approuve la demande de subvention et autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Région Provence Alpes Côte d'Azur une subvention la plus élevée possible et à signer tout document y afférent.

5 - Demande de subvention « salle multi activités » -

Monsieur le maire informe le conseil municipal que dans la cadre de la Réserve Parlementaire, la commune pourrait bénéficier d'une somme de 10 000 €.

Il propose d'en faire la demande pour le projet de la salle multi activités selon le plan de financement ci-dessous :

Dépenses (en euros) H.T		Recettes (en euros)	
Construction d'une salle multi activités	376 080.00 €	Le Département subvention obtenue en 2013	61 900.00 €
Honoraires architecte 7.5 %	28 206.00 €	Le Département subvention obtenue en 2015	60 000.00 €
Frais d'études	3 880.00 €	Le Département subvention obtenue en 2016	60 000.00 €
		Le Département subvention attendue en 2017	60 000.00 €
		Réserve parlementaire	10 000.00 €
		Fonds de concours CCLGV	18 540.00 €
		Mairie de Tourtour (autofinancement)	137 726.00 €
Total	408 166.00 €	Total	408 166.00 €

Monsieur le Maire précise que cette subvention sera demandée au Sénateur David RACHLINE qui a donné un accord de principe sur la somme de 10 000.00 € sous réserve de l'acceptation du ministère de l'intérieur. Il ajoute qu'un courrier sera aussi envoyé à tous les sénateurs et députés afin de demander une subvention dans le cadre de leur réserve parlementaire.

Arnaud PIANETTI dit qu'il n'est pas d'accord pour cette demande car cela va encore engendrer un amalgame. Marc LAVERGNE répond que c'est de l'argent public donc les impôts qui constituent la réserve parlementaire et qu'il n'y a pas de raison de ne pas en bénéficier.

Le conseil municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et voté par 10 voix pour et 2 abstentions, approuve la demande de subvention et autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possible correspondant au programme de travaux ci-dessus défini et à signer tout document s'y afférent

6 - Demande d'un fonds de concours à la CCLGV -

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la commune peut bénéficier, pour l'année 2017 dans le cadre de ses projets, d'un fonds de concours mise en place par la CCLGV d'une somme de 18 540 €.

Il propose d'en faire la demande pour le projet de la salle multi activités selon le plan de financement ci-dessous :

Dépenses (en euros) H.T		Recettes (en euros)	
Construction d'une salle multi activités	376 080.00 €	Le Département subvention obtenue en 2013	61 900.00 €
Honoraires architecte 7.5 %	28 206.00 €	Le Département subvention obtenue en 2015	60 000.00 €
Frais d'études	3 880.00 €	Le Département subvention obtenue en 2016	60 000.00 €
		Le Département subvention attendue en 2017	60 000.00 €
		Réserve parlementaire	10 000.00 €
		Fonds de concours CCLGV	18 540.00 €
		Mairie de Tourtour (autofinancement)	137 726.00 €
Total	408 166.00 €	Total	408 166.00 €

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, approuve la demande de fonds de concours et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y afférant

7 - Participation aux financements des sorties scolaires années 2017-2018 -

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal d'une demande de financement de l'école dans le cadre des projets de séjour et sorties pour l'année scolaire 2017-2018.

Les projets sont les suivants, par ordre de priorité :

Ordre de préférence	Titre	Contenu	Budget prévisionnel	Période envisagée
n°1	Voyage scolaire avec 2 nuitées	Voyage scolaire pour les deux classes soit 34 enfants. Hébergement sur Nîmes Visite des Baux de Provence (carrière des lumières), visite du pont du Gard, Arles amphithéâtre...), Camargue (les salins)...	Totalité : environ 5 000 € en attente de devis de la ligue de l'enseignement	Printemps 2018
n°2	Intervenante Danse	8 séances d'intervention en classe maternelle par Pascale Florès, (brevet d'état de danse, ayant déjà fait des séances en milieu scolaire et en crèche) pour un projet pédagogique danse/expression corporelle/art	600 euros	De octobre à Novembre 2017
n°3	Sortie théâtre	2 sorties théâtre Draguignan pour classe Ce/Cm	420 euros de transport	
n°4	Sortie théâtre	1 sortie théâtre Draguignan pour classe maternelle/cp	210 euros de transport	
n°5	Séances de voile au lac de Sainte Croix Bauduen ou Les Salles	4 séances de voile (14 euros la séance par élève, 21 élèves)	1176 euros un devis sera demandé Transport environ 420 € pour deux transports A/R	Mai. juin 2018

Total : 7 826 euros

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal afin d'émettre un avis sur les projets présentés par l'école ainsi que leurs financements.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, émet un avis favorable sur les projets et décide de financer les projets à hauteur de 5 000.00 € maximum. Il est précisé que ce montant est alloué pour tous les projets présentés transports inclus et qu'il n'y aura aucune participation financière supplémentaire

8 - Subventions aux associations -

Monsieur le Maire informe le conseil d'une demande de subvention présentée par l'association piano dans le ciel pour un montant de 1 800 €

Il propose au conseil Municipal d'attribuer une subvention de 1800 € à l'association Piano dans le ciel

Alain OUAKI précise que cette année il y aura deux représentations, une à St Pierre de Tourtour et une à l'église.

Arnaud PIANETTI demande pourquoi il faudrait financer une festivité se situant à St Pierre, Monsieur le Maire indique que c'est aussi dans la commune de Tourtour et Olivier REVELLI précise que la représentation ayant lieu à St Pierre de Tourtour est ouverte à tous et pas seulement aux habitants du domaine.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, attribue une subvention d'un montant de 1 800 € à l'association Piano dans le ciel.

9 - Rythmes scolaires « retour à la semaine de 4 jours » -

Monsieur le Maire explique que la situation concernant les rythmes scolaires a changé et qu'actuellement les communes ont le choix de repasser aux 4 jours d'apprentissages hebdomadaires.

Conscient de l'importance de cette organisation auprès des familles, un sondage a été effectué pour connaître le souhait de chacun. Il en résulte que sur les réponses obtenues, 69.5 % des parents sont favorables au retour à une semaine de 4 jours d'enseignement pour les enfants.

Il annonce que ce point sera étudié lors du prochain conseil d'école et demande au conseil municipal de s'exprimer sur ce sujet.

Il précise que la directrice est favorable aux deux possibilités et suivra le conseil municipal ainsi que le choix des parents. Il indique ce ne sera pas possible pour la rentrée 2017 mais qu'après le vote du conseil d'école, la commune demandera une possibilité de mise en œuvre pour le 1^{er} janvier 2018.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, émet un avis favorable au retour à la semaine de 4 jours d'apprentissages hebdomadaires.

11 - Adoption d'un Agenda d'Accessibilité Programmée pour les 20 établissements publics municipaux -

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que selon la loi du 11 février 2005, l'ensemble des établissements recevant du public (ERP) devaient être accessibles au 1^{er} janvier 2015.

Constatant le retard pris par l'ensemble des maîtres d'ouvrages publics et privés et suite à la loi du 10 juillet 2014, l'ordonnance du 26 septembre 2014 permet au propriétaire ou à l'exploitant d'un établissement recevant du public ou d'une installation ouverte au public, qui ne répond pas au 31 décembre 2014 aux exigences d'accessibilité définies à l'article L.111-7-3, d'élaborer un Agenda d'Accessibilité Programmée. Cet agenda comporte une analyse des actions nécessaires pour que l'établissement réponde à ces exigences et prévoit le programme et le calendrier des travaux ainsi que les financements correspondants.

Il rappelle au conseil municipal que dans une démarche de mutualisation, la CCLGV avait lancé un MAPA (Marché à Procédure Adapté) et que par délibération n° 5 du 13 janvier 2017, la commune de Tourtour avait délibéré favorablement pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour l'élaboration de l'Ad'Ap à la société Accesmétrie.

Concernant la Commune de Tourtour et compte tenu du nombre d'ERP à mettre aux normes, la commune disposera d'un délai de 3 années pour la réalisation de ces travaux selon le tableau ci-dessous présenté par la société Accesmétrie :

Site	Année 1	Année 2	Année 3
Bibliothèque		x	
Bureau de poste	x		
Cabinet médical		x	
Cabinet ostéopathe		x	
Chapelle de la Trinité			x
Cimetière		x	x
CLSH			x
Ecole primaire	x	x	
Eglise Saint Denis			x
Foyer des anciens			x
Galerie Blanchard			x
Le moulin à huile			x
Mairie	x		
Maison Escarelle		x	x
Musée des fossiles			x
Office de tourisme	x		
Onglerie			x
Salle Escarelle			x
Théâtre de verdure		x	
WC public	x		
TOTAL Travaux (€ HT)	46 685	62 655	64 450

La demande d'approbation de l'agenda doit être transmise au Préfet du département et il convient de préciser que des sanctions administratives et financières sont prévues en cas de non dépôt ou de retard de dépôt d'un Agenda d'Accessibilité Programmée.

La délibération de l'organe délibérant autorisant la présentation de la demande de validation de l'agenda étant une pièce obligatoire du dossier à transmettre au préfet, monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer à ce sujet.

Arnaud PIANETTI demande si tous les commerces doivent se mettre aux normes. Monsieur le maire répond par l'affirmative et rappelle qu'il y a quelques années les WC publics avaient été mis aux normes pour faciliter l'accès aux clients des commerces qui ne pouvaient se mettre en règle du fait de l'étroitesse des lieux. Aujourd'hui chaque établissement doit faire son dossier.

Il demande ce qu'il en est pour le Moulin et Marc LAVERGNE répond qu'il faudra peut-être envisager de fermer au public dans le cadre des expositions de l'été. Gils DALL'ERTA demande ce qu'il en est pour le musée, Monsieur le Maire rappelle que certains établissements pourront bénéficier de dérogations.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, approuve l'Agenda d'Accessibilité Programmée présentée ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier en vue de poursuivre la procédure et de présenter cet Ad'AP à la préfecture pour validation.

Informations

Monuments aux morts

Monsieur le Maire relate que lors de la dernière cérémonie du 14 juillet dernier, il a été saisi concernant une plaque qui avait été remise à la municipalité pour mettre sur le monument aux morts. Il rappelle qu'à l'époque, des habitants de Tourtour avaient émis des réserves sur la légitimité de certains noms sur cette plaque. En conséquence, Monsieur le Maire demande à toute personne voulant valoriser une personnalité Tourtouraine de bien vouloir le faire par écrit, ces demandes seront étudiées en conseil municipal.

Réunion CCLGV

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une réunion qui aura lieu le vendredi 28 juillet 2017 à 14h à la CCLGV en vue de la création de l'office du tourisme intercommunal. Il demande à Olivier REVELLI d'assister à cette réunion avec la Présidente de l'office du tourisme de Tourtour.

Budget

Monsieur le maire indique que la volonté de l'Etat et de l'union européenne est de réduire le nombre de communes. Il informe le conseil municipal que depuis quelques années la commune connaît une baisse très importante de sa DGF (Dotation Global de Fonctionnement).

Il communique les chiffres suivants :

Année 2014 : 79 217 €

Année 2015 : 64 830 €

Année 2016 : 42 421 €

Année 2017 : 20 875 €

A titre indicatif, il précise que concernant les impôts qui constituent le plus gros du budget de la commune, la taxe d'habitation représente à elle seule environ 580 000 €. Il indique aussi que la commune ne bénéficie plus des 30 000 € de dotation petite commune et une fois que la taxe d'habitation sera enlevée, ce sera très difficile. Il rappelle qu'il s'était engagé à ne pas augmenter les impôts.

Salle multi activités

L'appel d'offre est prêt, la date limite de réception des dossiers est fixée au 15 septembre 2017. Les 4 subventions demandées au Département représentent environ 4x60 000 €. Après ouverture des plis et en fonction du montant total du projet, il faudra voir pour la suite du projet.

Obligation Légale de Débroussaillage (OLD)

Gils DALL'ERTA explique qu'il y a une grosse confusion de la part des gens qui pensent que c'est le conseil municipal qui est à l'origine de cette information. Il rappelle que c'est l'Etat qui a mis en place cette obligation mais par contre que c'est le Maire qui a l'entière responsabilité de faire appliquer la loi. Il demande à faire des réunions afin de sensibiliser la population à ce sujet.

Olivier REVELLI prend la parole et indique que les informations sont à la charge de la mairie et que la répression est à la charge de l'Etat. Gils DALL'ERTA dit qu'il faut vraiment expliquer aux gens les risques encourus en cas de non-respect. Denise TOUSSAN propose de faire une réunion publique.

Marc LAVERGNE dit que les bois classés vont poser un problème et qu'il faut se renseigner à ce sujet.

Monsieur le Maire demande à Gils DALL'ERTA de se faire aider par l'association des communes forestières pour informer la population et de se renseigner pour prévoir une réunion. Il précise que l'ONF est là que pour la répression mais que la commune peut les mandater pour faire de l'information contre paiement.

Claude TABATON TUILIERE fait remarquer qu'il y aura beaucoup à faire à St Pierre de Tourtour.

Orange

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'un courrier d'Orange indiquant la mise en place prochainement de la 4G.

Marc LAVERGNE réplique que c'est bien mais encore faudrait-il avoir la 3G et qu'internet fonctionne correctement. Anna VAN VUURDEN demande si ce sera le cas pour tous les opérateurs et

Monsieur le Maire répond que c'est uniquement pour Orange. Il explique qu'Orange est propriétaire des câbles, la loi l'autorise à vendre du « volume » à d'autres opérateurs pour que ceux-ci puissent démarcher les abonnés mais il n'y a pas assez d'abonnés dans la commune et en conséquence les autres opérateurs ne s'investissent pas. Orange a le monopole et fait ce qu'il veut.

Tour Grimaldi

Arnaud PLANETTI demande ce qu'il en est de la Tour Grimaldi.

Monsieur le Maire relate qu'une visite de la Tour Grimaldi avec des mécènes entrepreneurs a récemment eu lieu et que la commune devrait obtenir 5 000 €. On avait demandé deux devis et au final le montant HT devrait être d'environ 35 000 €. Nous attendons maintenant la réponse du conseil régional et des autres pour les aides demandées.

Piste du haut claret

Gils DALL'ERTA fait part que les travaux ont commencé pour la piste du haut Claret. Par contre concernant la piste qui part du forage nord de St Pierre au Claret, les travaux sont pour l'instant repoussés. En effet, le propriétaire terrien ne veut pas qu'on traverse son terrain. Il autorise le débroussaillage à condition qu'il y ait des barrières. Or, les barrières coutent environ 8 000 €, les travaux sont donc mis en attente pour le moment.

Le dossier « les Chèvres »

Gils DALL'ERTA demande si on a du nouveau concernant ce dossier. Olivier REVELLI inique que les services vétérinaires sont passés sans avoir prévenu la mairie et que selon eux la vie des chèvres ne seraient pas en péril. Il rappelle que le propriétaire ne fait plus de fromage et qu'il veut s'en séparer. Monsieur le Maire explique que le service vétérinaire a indiqué ne pas avoir à informer la mairie de ce qu'il faisait mais que devant l'insistance de la mairie, un courrier nous sera envoyé... Olivier REVELLI informe qu'il a demandé l'aide de la SPA.

Information d'Alain OUAKI

Alain OUAKI informe le conseil municipal qu'à l'exception du dossier des festivités sur lequel il s'est engagé, il désire prendre du recul et ne plus s'occuper des autres missions qui lui avaient été confiées. Monsieur le Maire et Olivier REVELLI répondent qu'ils en prennent note. Un point est fait sur les festivités à venir.

Association fête de l'œuf

Monsieur le maire dit qu'il y a toujours eu des difficultés de fonctionnement et qu'il y en aura toujours. Les comptes de la fête de l'œuf sont équilibrés et la mairie n'a pas à rajouter de l'argent pour l'organisation de la fête de l'œuf et il souhaite que cela continue ainsi. Par contre, aujourd'hui avec l'expérience, il ne faut plus que les membres du conseil municipal soit partie prenante de l'association...

L'estrade

Concernant l'estrade, Monsieur le Maire dit que son positionnement crée toujours des problèmes car les commerçants ne sont jamais d'accord. Il rappelle que la fête du village est en grande partie à leur destination. Quand la commune investit pour les musiciens, c'est dans le but de faire de l'animation pour les Tourtourains mais aussi de créer de l'activité économique pour les commerces. A partir de l'année prochaine le nouveau comité des fêtes aura toute la gestion de l'organisation des festivités. Il est vivement conseillé à tous de participer aux réunions et de s'exprimer afin que le plus grand nombre soit satisfait.

La séance est levée à 20h